



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**

N° 2023-16

Séance du 31 mars 2023

Président: Pasquale MAMMONE

Vice-présidente: Cécile CARRA

**Proposition de mise en œuvre de projets d'études mobilité
courte**

Condition d'acquisition du vote : majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents ou représentés: 26

Nombre de vote pour : 26

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

M. le président soumet au vote la proposition de mise en œuvre de projets d'études mobilité courte, qui est adoptée à l'unanimité.

Fait à Arras, le 31 mars 2023

Le Président

Pasquale MAMMONE

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

CRÉATION D'ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES « PROJET D'ÉTUDES MOBILITÉ COURTE »

Soumise à la CFVU du 31 mars 2023

1- CONTEXTE/PUBLIC CONCERNÉ

Dans le cadre du **programme Erasmus+ 2021-2027**, pour lequel l'Université d'Artois a obtenu une accréditation et a signé la Charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur, de nouveaux dispositifs liés à la mobilité des individus sont mobilisables par les établissements participant au programme.

Aussi, dans le cadre de « l'Action clé 1 Mobilité des individus à des fins d'apprentissage – Projets de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur », l'Artois et ses partenaires internationaux Erasmus+ peuvent organiser des **mobilités d'échange d'étudiants de courte durée, de 5 à 30 jours de mobilité physique, avec ou sans période virtuelle associée (activités en ligne, à distance)**.

Sous réserve d'acceptation de principe de l'Artois et de l'établissement partenaire, stipulée dans l'accord interinstitutionnel Erasmus+ signé entre eux, il peut s'agir de :

-mobilités courtes hybrides en « Programme Intensif Hybride » : Programme court et intensif aux méthodes d'apprentissage innovantes. Travail collaboratif d'équipes transnationales et transdisciplinaires. Suivi d'un ou plusieurs élément(s) pédagogique(s) intégré(s) à une formation ou non, assorti(s) d'une activité virtuelle (activité en ligne, à distance). Pour tous niveaux d'études, toutes composantes et laboratoires.

-mobilités courtes hybrides dans le cadre de la formation : Suivi d'un ou plusieurs élément(s) pédagogique(s) intégré(s) à une formation ou non, assorti(s) d'une activité virtuelle (activité en ligne, à distance). Pour tous niveaux d'études, toutes composantes et laboratoires.

-mobilités courtes non hybrides dans le cadre de la formation doctorale : Suivi d'un ou plusieurs élément(s) pédagogique(s) intégré(s) à une formation ou non. Pour doctorants rattachés aux laboratoires.

Des étudiants avec un statut d'échange Erasmus+, après accord et communication entre les composantes/laboratoires d'accueil à l'Université d'Artois et le partenaire, peuvent donc réaliser une période de courte durée au sein de notre institution pour suivre un ou plusieurs élément(s) pédagogique(s) intégré(s) à une formation ou un **projet d'études en mobilité courte, hybride ou non** selon leur niveau d'études.

2- ENJEUX

A ce jour, l'offre de formations de l'Université d'Artois est partiellement concordante avec ce dispositif puisque qu'aucun élément pédagogique de type projet d'études de courte durée non intégré à une formation de l'Artois n'existe dans nos maquettes.

De plus, sont parfois associées des activités virtuelles, tâches reconnues comme faisant partie du programme d'études et librement définies par les établissements partenaires.

Les règles du programme Erasmus+ stipulent que **l'établissement d'accueil est dans l'obligation de délivrer un minimum d'ECTS** pour la participation d'un étudiant à la mobilité d'échange. **L'établissement d'origine, qui doit respecter le principe de reconnaissance de la mobilité**, validera ces ECTS dans le cursus de l'étudiant.

Cependant, les étudiants étrangers d'échange réalisant ce type de projet, inscrits administrativement à l'Université d'Artois, ne peuvent pas bénéficier d'une inscription pédagogique et d'un relevé de notes généré par l'application APOGEE tant que des éléments pédagogiques adaptés ne sont pas créés.

Face aux exigences du programme Erasmus+, il nous est demandé de nous adapter à ces nouveautés.

La mobilité de courte durée est un facteur d'attractivité pour l'Artois et d'augmentation de la mobilité des étudiants dans le cadre des échanges Erasmus+, notamment au niveau doctoral, pour des étudiants possédant moins ou pas de possibilités de participation à une mobilité de longue durée.

Elle est adaptée à un apprentissage en contexte non-francophone, en recherche comme en formation, notamment dans le cadre de Programmes Intensifs Hybrides qui seraient développés par les composantes/laboratoires de l'Artois.

De manière plus générale, la mobilité de courte durée répond à une demande grandissante des partenaires en proposant une formule de mobilité flexible qui combine la mobilité physique avec une composante virtuelle et qui cible les étudiants de tous types, de tous horizons, de tous domaines d'études et de tous cycles.

Elle répond également aux recommandations de la Commission européenne qui promeut les méthodes pédagogiques innovantes et la mobilité hybride.

3- MISE EN PLACE

Le Service des Relations Internationales propose la création de deux éléments pédagogiques relatifs aux projets d'études de courte durée décrits ci-dessus afin de les intégrer à l'offre de formations de l'Université d'Artois.

Ceci n'engendrera aucune modification des maquettes de formations existantes. Il s'agira d'éléments transversaux à destination des étudiants accueillis en mobilité Erasmus+ de courte durée, hybride ou non, à l'Université d'Artois dans le cadre d'un partenariat.

En conformité avec les règles du programme Erasmus+, des crédits ECTS seront attribués en distinguant le type de séjour de l'étudiant :

-"Projet d'études mobilité courte hybride" : 3 ECTS

-"Projet d'études mobilité courte doctorale non hybride" : 3 ECTS

Les composantes et laboratoires, en lien avec les établissements partenaires concernés seront chargées du suivi pédagogique (modalités de suivi et d'évaluation tels qu'indiqué dans la Charte Erasmus+) des mobilités des étudiants.

Le Service des Relations Internationales se charge de l'inscription pédagogique et de l'édition du relevé de notes des étudiants Erasmus+ en mobilité de courte durée.